

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 24 octobre 2023 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Benjamin Bourcier, Guy Gendron, Jacques Giroux, Guy Lemieux et Mathieu Mercier sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller Martin Couillard.

Madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-10-213

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 soit et est ouverte à 18 h 30.

ADOPTÉE

2023-10-214

PRÉPARATION DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'audit des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU que trois firmes expertes ont été approchées pour déposer une offre;

ATTENDU que l'offre la plus basse est celle de la firme comptable Nadon Jasmin CPA inc., au montant de 13 500 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Benjamin Bourcier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réalisation de l'audit des états financiers 2023 à la firme Nadon Jasmin CPA inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-10-215

COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET COLLECTE D'ENCOMBRANTS 2023 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que l'actuel contrat de collecte, transport et disposition des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU que dans le cadre de l'octroi d'un contrat de gré à gré visant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, trois entreprises ont été approchées pour offrir leur service pour l'année 2024;

ATTENDU que les prix soumis sont basés sur un nombre de 40 collectes par année et un nombre d'unités d'habitation de 471;

ATTENDU que l'offre la plus basse est celle de l'entreprise Robert Daoust et Fils au montant de 37 065,80 \$, taxes en sus (coût unitaire de 57,80 \$ et de transport de 35,15 \$ par tonne métrique);

ATTENDU que l'offre présente également un coût de 1 122,45 \$ par collecte d'encombrants (déchets volumineux), taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de collecte, transport et disposition de matières résiduelles et d'encombrants à l'entreprise Robert Daoust et Fils, selon l'offre déposée.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le budget municipal.

ADOPTÉE

2023-10-216

RÉFECTION DES ACCOTEMENTS SUR LE RANG SAINT-LAURENT – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que des travaux de réfection des accotements sur le rang Saint-Laurent figurent au budget 2023;

ATTENDU dans le cadre de l'octroi d'un contrat de gré à gré, deux entreprises ont été approchées pour déposer une soumission;

ATTENDU que l'entreprise Eurovia Québec a déposé l'offre la plus basse, au montant estimé de 24 257,87 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réfection des accotements sur le rang Saint-Laurent à l'entreprise Eurovia Québec, selon l'offre déposée.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le budget municipal et/ou le surplus libre.

ADOPTÉE

2023-10-217

GABRIELLE LALONDE, ARTISTE VISUELLE – DEMANDE DE PARTENARIAT

ATTENDU que madame Gabrielle Lalonde est une artiste locale;

ATTENDU que madame Lalonde travaille à la présentation d'un appel de projet visant une demande d'aide financière adressée au Conseil des arts et des lettres du Québec;

ATTENDU que dans le cadre de cet appel de projet, elle adresse une demande de partenariat à la Municipalité sous forme d'aide financière ou de prêt de la salle communautaire comme lieu de diffusion de son projet auprès de la population;

ATTENDU que les organismes à buts non lucratifs pouvant bénéficier d'une gratuité doivent contribuer à la vie communautaire et/ou sportive du territoire et engendrer une retombée pécuniaire significative pour la communauté;

ATTENDU que le projet culturel est propice à promouvoir le tourisme local et générer des retombées pécuniaires significatives pour la communauté;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

De participer en tant que partenaire au projet de l'artiste Gabrielle Lalonde en offrant gratuitement la location de la salle communautaire comme lieu de diffusion de son projet auprès de la population.

Que les dates de location doivent préalablement être autorisées par la direction générale. La Municipalité se réserve le droit de demander à l'artiste de repousser une date advenant que celle-ci interfère avec une location financière.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-10-218

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 soit levée à 18h50.

ADOPTÉE

Martin Dumaresq
Maire

Isabelle Dion
Directrice générale et
greffière-trésorière